

Bruxelles, le 20 mars 2009

Monsieur Louis Michel  
Commissaire européen en charge du développement et de l'aide humanitaire  
Commission européenne  
B-1049 Bruxelles  
Par email: [Louis.Michel@ec.europa.eu](mailto:Louis.Michel@ec.europa.eu)  
Cc: [benita.ferrerowaldner@ec.europa.eu](mailto:benita.ferrerowaldner@ec.europa.eu)

DGS/AM-AF/Iv

Monsieur le Commissaire,

Au nom de la CES et de la CSI, nous nous permettons de vous recontacter par rapport à la situation qui prévaut en Mauritanie.

Nous vous remercions pour votre correspondance du 5 mars dernier et depuis, avons pris note des derniers développements, dont la récente tentative de médiation menée par l'Union africaine.

La CES et la CSI appuient les positions de la Coordination des Centrales syndicales démocratiques (UTM, CGTM, CLTM, CNTM) et considèrent que dorénavant, seul un message fort de la communauté internationale pourra infléchir le processus dans le sens d'un retour à l'ordre constitutionnel et démocratique.

Pour cette raison, la CES et la CSI souhaitent une position ferme de l'Union européenne dans le sens d'un appui aux revendications démocratiques des centrales syndicales, à savoir :

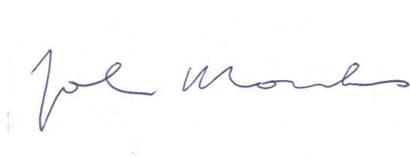
1. **La réintégration dans la plénitude de ses fonctions du Président Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi et la tenue d'élections présidentielles et législatives anticipées.** *Ces deux propositions sont le socle d'une issue à la crise. Les élections devraient toutefois être organisées après la restitution du Président Ould Cheikh Abdallahi. La population mauritanienne devra alors décider elle-même de ses choix dans les urnes.*
2. **L'application de sanctions individuelles et ciblées contre toutes les personnes, aussi bien civiles que militaires, dont les activités ont pour objet de maintenir le statu quo anticonstitutionnel en Mauritanie.** *La liste*

*desdites personnes devra être définie dans les plus brefs délais et les sanctions y afférentes devraient être prises sans tarder.*

3. **Le plein respect des libertés démocratiques et partant, la condamnation de toute tentative de remaniement des textes juridiques en vigueur actuellement en Mauritanie, particulièrement en matière de liberté syndicale.** *Il convient de noter qu'un projet de révision de l'Article 432 du Code du Travail est actuellement promu par les autorités issues du Putsch du 6 août 2008 et que celui-ci, en ciblant les pénalités prévues à l'encontre de dirigeants syndicaux, porte atteinte et dissuade l'exercice de la liberté syndicale et de la liberté d'expression.*
  
4. **L'implication des organisations syndicales regroupées au sein de la Coordination des Centrales syndicales démocratiques dans tout scénario de sortie de crise.** *Celles-ci, contrairement à d'autres organisations, n'ont pas été impliquées dans les derniers pourparlers.*

En conclusion, nous tenons également à rappeler, comme signalé lors de contacts précédents avec votre Commission, qu'une position solide de la communauté internationale autour de la question mauritanienne sera décisive pour préserver l'Etat de droit dans la région alors que la stabilité démocratique se trouve en péril dans plusieurs pays.

Certains de votre attention, nous vous adressons, Monsieur le Commissaire, l'expression de nos salutations distinguées.



John Monks  
Secrétaire général CES

Guy Ryder  
Secrétaire général CSI